

LETTRE DU MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES D'ITALIE
ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL EN DATE DU 7 MAI 1947

LE MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES

Rome, le 7 mai 1947

Monsieur le Secrétaire général,

Au nom du gouvernement italien et conformément aux dispositions de l'Article 4 de la Charte de l'Organisation des Nations Unies, j'ai l'honneur de vous présenter officiellement la demande d'admission de l'Italie comme Membre des Nations Unies.

Le gouvernement italien accepte sans réserve les principes consacrés par la Charte de l'Organisation des Nations Unies et est disposé à remplir les obligations qui incombent aux Membres de l'Organisation.

Mon gouvernement se rend parfaitement compte que l'Organisation des Nations Unies, établie sur le principe de l'égalité souveraine de tous ses Membres, constitue le meilleur instrument pour sauvegarder le maintien de la paix et de la sécurité internationales et pour assurer, entre les différentes nations, une coopération de plus en plus étroite et efficace. C'est de ces principes que la nouvelle Italie démocratique est fermement résolue à s'inspirer dans ses relations internationales.

Le gouvernement italien espère que l'Organisation des Nations Unies saura reconnaître la valeur de la coopération que l'Italie est toute prête à apporter à l'oeuvre des Nations Unies;

Par ses sacrifices, notre pays a déjà donné des preuves de son désir de coopérer à la cause commune, notamment par l'appui qu'il a fourni aux Nations Unies au cours de deux années de "cobelligérance".

Je profite de cette occasion, Monsieur le Secrétaire général, pour vous exprimer les assurances de ma très haute considération.

RECEIVED

21 MAY 1947

Monsieur TRYPHE LIE
UNITEE NATIONS
Secrétaire général

de l'Organisation des Nations Unies

(signé) SFORZA